

**LETTRE OUVERTE adressée par les adhérents et les associations regroupées au sein  
d' AOC  
à nos parlementaires, à nos ministres et à notre chef d'état  
pour une loi interdisant la vénerie sous terre**

**Action soutenue par les associations qui figurent en bas du document.**

Vous êtes les garants des principes législatifs, constitutionnels et de l'éthique des nations. **Nous vous adressons solennellement la présente afin que vous légifériez** en regard de ceux-ci sur un sujet qui, dans la pratique, ne les respecte pas et ne sert que les intérêts de quelques-uns au détriment de notre environnement et de notre morale.

**Grâce au dévouement, au courage et à l'engagement des militants de l'association One Voice, cette vidéo a pu être tournée. Elle montre une opération de déterrage autorisée en 2020 dans notre pays : Cliquez ICI => <https://www.jaimelesblaireaux.fr/> **NOUS VOUS DEMANDONS DE LA REGARDER.****

Ce spectacle nous est insoutenable et nous pensons qu'il en est de même pour vous.

Il ne s'agit là, non pas d'être pour ou contre la chasse, mais bien d'accepter légalement des pratiques barbares flattant les pulsions les plus sadiques d'une part minoritaire de l'humanité. De tels actes peuvent être consultés dans des médias en ligne, il en est fait l'apologie dans des revues, toutes ces communications peuvent parvenir au regard des enfants.

En ces temps où la protection de la biodiversité et notre rapport aux animaux sauvages est d'une actualité des plus urgentes, est-ce là l'éducation à l'environnement, à la nature qui nous préserve, que nous voulons ?

Ces méthodes, catégorisées comme **loisirs**, mais à vrai dire le plaisir de **donner la mort de la manière la plus abominable**, visent principalement deux espèces, par ailleurs chassées, que sont le renard et le blaireau.

Le renard est protégé dans de nombreux pays et devrait l'être en France, étant, comme le montrent de nombreuses études françaises et internationales, un rempart contre la maladie de Lyme et un auxiliaire de l'agriculture.

Le Blaireau est un animal on ne peut plus paisible, n'occasionnant que de minimes dégâts et qu'il est facile de piéger pour le transporter dans un biotope accueillant des kilomètres plus loin. Leur observation est par ailleurs un formidable outil pédagogique pour les classes vertes et animations nature. Par ailleurs, le tuer n'a même pas l'excuse de sa consommation. Il devrait être lui aussi retiré de la liste des espèces chassables.

**L'ASPAS** a fait un état des lieux complet au niveau national des consultations publiques visant ces pratiques. La période complémentaire de vénerie sous terre est toujours une réalité dans une grande majorité des départements français. Et pourtant rien ne justifie cette période de déterrage supplémentaire, si ce n'est le simple « loisir » d'une minorité. La carte est édifiante ! **Cliquez ici** => <https://www.aspas-nature.org/actualites/la-carte-de-France-2020-du-deterrage-mobilisons-nous-pour-les-blaireaux/>

**Ne pas se dresser contre de tels divertissements** (qui bafouent le principe inscrit dans le code civil reconnaissant la nature de l'animal comme être vivant et sensible), **en ayant le pouvoir de le faire, relèverait de la complicité.**

**NOUS VOUS DEMANDONS DE LEGIFERER AFIN D'INTERDIRE LA VENERIE SOUS TERRE et sa COMMUNICATION sur tous supports.**

Une loi qui satisfera la grande majorité des français puisque **92%** d'entre eux se sont déclarés totalement opposés aux chasses traditionnelles dont fait partie la vénerie sous terre.

Pour AOC  
Le président  
*Jean-Louis CHUILON*



**ACTION SOUTENUE PAR :**



Contact : [president.opposantschasse@gmail.com](mailto:president.opposantschasse@gmail.com) - 06.09.61.51.91.